

# Master Droit Notarial

## Objectifs de la formation

Le Master mention Droit Notarial ambitionne de former des étudiants maîtrisant les compétences théoriques et pratiques nécessaires à l'exercice de la profession de notaire.

La formation dispensée permet d'appréhender les principes fondamentaux du droit privé, de maîtriser le raisonnement juridique et d'acquérir une spécialisation adaptée à la profession de notaire. Pour cette raison, la mention Droit notarial combine des enseignements généralistes (exemple : régime général des obligations) avec des approches méthodologiques innovantes (exemples : compétences numériques appliquées aux métiers du notariat) et des enseignements plus spécialisés, notamment en Master 2, permettant ainsi aux étudiants de s'adapter aux opportunités professionnelles qui se présenteront à eux, tout en ayant une formation en adéquation avec leur projet professionnel.

### Enseignements dispensés

**En M1** : Droit des régimes matrimoniaux, Régime général des obligations, Fiscalité générale, Comptabilité générale, Droit des biens, Droit de la construction, Droit des successions, Droit des libéralités, Droit des entreprises en difficulté, Modes alternatifs de règlement des litiges, Droit rural, Droit international privé, Libertés de circulation et libre concurrence dans l'Union européenne, Propriété intellectuelle.

**En M2** : Droit patrimonial de la famille, Droit approfondi des biens, Droit du crédit, Droit approfondi des contrats, Droit et pratique de l'urbanisme, Copropriété, Opérations sur fonds de commerce et sur fonds artisanal, Baux commerciaux et professionnels, Techniques liquidatives des régimes matrimoniaux et des successions, Droit international privé notarial, Droit approfondi des sociétés, Droit rural approfondi, Fiscalité du revenu et du patrimoine, Fiscalité immobilière, Fiscalité des successions et des libéralités, Déontologie

professionnelle, Compétences numériques appliquées aux métiers du notariat

## Organisation de la formation

Le Master mention Droit Notarial offre une formation complète et appropriée aux futurs notaires. Lors de la première année, l'accent est mis sur l'approfondissement de la maîtrise des principes fondamentaux du droit privé et particulièrement du droit civil. L'objectif est de donner à l'étudiant, dans tous les domaines concernant l'activité notariale, des bases solides et complètes pour asseoir la poursuite de sa formation.

La seconde année de master met l'accent sur les aspects pratiques et professionnels, ainsi que sur l'acquisition des techniques professionnelles notariales.

Le Master Mention Droit notarial est la voie d'accès universitaire à la profession de notaire. En effet, la deuxième année du Master est en même temps la première année du Diplôme Supérieur du Notariat (DSN). La validation du Master 2 permet une poursuite d'études en deuxième année de DSN.

## Conditions d'admission

La mention Droit notarial est accessible de plein droit pour les 60 premiers crédits européens (S1 et S2) à partir d'une licence dans le même domaine (Droit, AES, Économie, Gestion) et après examen de dossier pour les autres diplômes.

Le calendrier et la procédure de candidature sont publiés sur le site internet de l'École de droit : <http://www.droit.u-clermont1.fr/>

## Débouchés professionnels

## Métiers visés

Notaire, assistant-notaire, juriste dans des structures publiques ou privées en particulier celles intéressées par le droit foncier, le droit immobilier, le droit rural, la gestion de patrimoine (services de promotion immobilière, négociation foncière, administration de biens, audit et conseils immobiliers, gérance de SCI, gestion de copropriétés, ingénierie patrimoniale, montages financiers et garanties bancaires, assurances).

## Secteurs d'activités

La deuxième année du Master mention Droit Notarial constitue la première année des études menant au Diplôme Supérieur de Notariat. Son débouché logique consiste ainsi à intégrer en qualité de stagiaire et pendant deux ans un office notarial tout en suivant la préparation aux quatre semestrialités du DSN organisées conjointement par le Centre de Formation Professionnelle Notariale (CFPN) et l'Université. Pour les étudiants qui ne souhaiteraient pas ou ne souhaiteraient plus intégrer le parcours notarial, de multiples débouchés différents sont ouverts dans d'autres domaines, intéressés par le droit foncier, le droit immobilier, le droit rural ou la gestion de patrimoine.

## Dimension internationale

- L'École de Droit dispose de nombreux accords d'échanges, ERASMUS ou bilatéraux, signés avec 33 facultés de droit partenaires dans 13 pays (Allemagne, Autriche, Canada, Chine, Espagne, États-Unis, Irlande, Italie, Liban, Portugal, République tchèque, Royaume-Uni, Suisse). Les étudiants de Master ont ainsi la possibilité de partir étudier à l'étranger, un ou deux semestres. Cette année d'études à l'étranger peut être effectuée lors de l'année de M1, ou bien sous la forme d'une année de césure située entre la L3 et le M1, ou entre le M1 et le M2.
- Des enseignants étrangers invités interviennent ponctuellement dans le Master 1.
- Enfin, l'ensemble des étudiants de Master ont la possibilité de participer aux deux universités d'été organisées par l'École de Droit. La première a été créée en 2008 en partenariat avec la Florida Coastal School of Law de Jacksonville en Floride. Les étudiants français peuvent bénéficier gratuitement des cours dispensés par les professeurs américains (sur inscription). La seconde université d'été est organisée en partenariat avec l'Université Palacky d'Olomouc, en République Tchèque. Cette université d'été permet une approche comparative des droits français et tchèque sur un thème défini en amont. Animée par des enseignants de France et de République tchèque, l'université d'été se déroule alternativement à Clermont-Ferrand et à Olomouc. Elle dure une semaine, durant laquelle sont dispensées 24 heures de cours en anglais ou en français par deux enseignants français et deux enseignants tchèques.

## Les plus de la formation

La mention Droit Notarial entretient des liens étroits avec le monde professionnel local et régional, permettant ainsi aux étudiants de bénéficier d'un réseau étendu et d'une équipe pédagogique comprenant des intervenants provenant d'horizons professionnels divers.

Elle forme des juristes aptes à appréhender les enjeux et la diversité de la profession notariale, dans ses dimensions traditionnelles et modernes.

Par ailleurs, l'emploi du temps est aménagé de façon à permettre aux étudiants de suivre, en plus de leur formation de master 1,

- un **diplôme d'université** (liste des DU disponibles ici : <http://droit.u-clermont1.fr/diplomes-universite.html>)

- des **cours de droit américain dispensés en anglais** : 4 cours de 24 heures chacun (*Family Law, Business Law, The First amendment, Trusts, wills and deeds*)

### > Lieux d'enseignement

CLERMONT-FERRAND

#### Ecole de Droit

41 bd François Mitterrand

CS 20054

63002 CLERMONT-FERRAND

### > Contacts

#### Responsable(s) de formation

Sandrine TISSEYRE

Sandrine.TISSEYRE@udamail.fr

#### Contacts administratifs

Isabelle DELPIT

Tel. +33473177645

Isabelle.DELPIT@udamail.fr

#### Scolarité des Masters

scola.m.droit@udamail.fr



Plus d'informations sur :

[www.uca.fr](http://www.uca.fr)